Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-02

L'an deux mil vingt-six trente le janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Sylvain HÉDER, Caroline KOENIG, Jocelyn TADEJ, Marcel PEROT, Carole HIDRIO, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, ~~Loïc CATALAN,~~ Johan BERTRAND, Marine CARDINAL, Daniel LE METAYER, Loïc BIDAULT, ~~Fabienne LE FOLL~~.

Absents excusés :

Fabienne LE FOLL qui a donné procuration à Loïc BIDAULT
Loïc CATALAN qui a donné procuration à Sylvain HÉDER

Secrétaire de séance : Caroline KOENIG

Nombre de présents : 13 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 26 janvier 2026

2026-02 : MAISON POUR TOUS – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MOBILIER AUPRES DE LA DRAC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de la nouvelle médiathèque Maison pour Tous,
VU la nécessité d'acquérir du mobilier adapté afin de garantir de bonnes conditions de travail pour la responsable de médiathèque et d'assurer l'accueil du public fonctionnel, confortable et conforme aux usages d'un équipement culturel moderne,
VU la possibilité d'obtenir une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le financement de ce mobilier,

Le projet de la Maison pour Tous s'inscrit dans une démarche de développement culturel et d'amélioration de l'accueil du public.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_02-DE

Le coût prévisionnel de l'acquisition du mobilier auprès des prestataires spécialisés en aménagement bibliothèque s'élève à 25000€ TTC.
La participation de la DRAC permettrait d'alléger la charge financière supportée par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement du mobilier de la médiathèque ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la DRAC Bretagne d'un montant de 35% sur un montant total de 25000€ TTC pour le mobilier de la médiathèque « Maison pour Tous » auprès des spécialistes en aménagement de médiathèque ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

La secrétaire de séance,
Caroline KOENIG

Le Maire,
Michel PETRA

MAIRIE DE SAINT-DONAN
Côtes-d'Armor